



**PRÉFET
DU BAS-RHIN**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

COMMUNIQUE DE PRESSE

Strasbourg, le 01 juillet 2026

SÉCHERESSE : PASSAGE EN VIGILANCE ET EN ALERTE

- ***Le bassin versant de la « Lauter, Sauer, Moder, Zorn » passe en « ALERTE ».***
 - ***Le Rhin passe en « ALERTE ».***
 - ***La nappe « Ried Centre Alsace, secteur 4 – Sud/est Blind » passe en « ALERTE ».***
 - ***La nappe « Ried Centre Alsace, secteur 1 – Nord » passe en « VIGILANCE ».***
 - ***La nappe « Ried Centre Alsace, secteur 2 – Centre Plateau » passe en « VIGILANCE ».***
-
- ***Le bassin versant « Bruche, Mossig, Ehn, Andlau, Giessen et Liepvrette » reste en « ALERTE RENFORCÉE ».***
 - ***Le bassin versant de la « Sarre » reste en « VIGILANCE ».***

Suite aux températures caniculaires observées ces derniers jours, et malgré quelques passages orageux les débits des cours d'eau sur le département ont continué à diminuer. Le niveau de la nappe d'Alsace suit la même tendance.

Compte tenu des prévisions météorologiques, aucune amélioration n'est envisagée dans les prochains jours et la dégradation de l'hydrologie des cours d'eau et de la nappe d'Alsace va se poursuivre.

En conséquence, ***le bassin versant de la « Lauter, Sauer, Moder, Zorn », le Rhin et la nappe « Ried Centre Alsace, secteur 4 – Sud/est Blind » passent en « ALERTE ».***

D'autre part, le bassin versant « Bruche, Mossig, Ehn, Andlau, Giessen et Liepvrette » reste en « ALERTE RENFORCÉE » et le bassin versant de la Sarre reste en « VIGILANCE ».

Le niveau actuel maximum d'alerte sur le département est « ALERTE RENFORCÉE ».

L'**arrêté préfectoral du 30 juin 2026** portant restriction ou interdiction temporaire de certains usages de l'eau est disponible sur le site internet de la préfecture :

<https://www.bas-rhin.gouv.fr/Actions-de-l-Etat/Environnement/LSE-Loi-sur-l-Eau-Secheresse/Gestion-de-la-secheresse/Arretes-secheresse-en-vigueur2/Secheresse-arrete-portant-limitation-provisoire-de-certains-usages-de-l-eau-dans-le-Bas-Rhin>

Chaque usager est invité à prendre connaissance de cet arrêté préfectoral et à s'informer des mesures de restriction d'eau sur sa commune en consultant le site internet VigiEau <https://vigieau.gouv.fr/>

Les états « **d'alerte renforcée** » et « **d'alerte** » donnent lieu à des mesures de restriction d'usage de l'eau. Les restrictions sont précisées pour chaque usager à **l'annexe 2 de l'arrêté préfectoral**.

L'état de « **vigilance** » est une mesure d'**anticipation** : il ne s'accompagne pas de mesures de restriction, mais a pour objectif de sensibiliser l'ensemble de la population (particuliers, collectivités locales, professionnels, entreprises, agriculteurs, ...) à la situation actuelle pour les inciter à adopter une gestion économe de la ressource en eau (cf. recommandations infra). Sur les communes concernées, chaque utilisateur est donc invité à **modérer sa consommation d'eau** (cf. les recommandations pour une réduction de l'usage de l'eau).

Faire preuve de sobriété dans sa consommation quotidienne d'eau, est un **acte civique** afin de préserver, pour chacun, le bien commun précieux qu'est la ressource en eau, élément nécessaire pour les activités humaines, mais aussi pour les milieux aquatiques et la biodiversité qu'ils abritent.

Contact presse

Service de la Communication Interministérielle
Tél : 06 45 59 26 76
Mél : pref-communication@bas-rhin.gouv.fr

Préfecture du Bas-Rhin
Tél : 03 88 21 67 68
www.bas-rhin.gouv.fr
5, place de la République – 67 073 Strasbourg Cedex

 [@PrefetGrandEstBasRhin](#)

 [@Prefet67](#)

 [@Préfecture de la région Grand Est, préfecture du Bas-Rhin](#)

Annexe 1

SÉCHERESSE

AYONS LES BONS RÉFLEXES POUR ÉCONOMISER L'EAU

USAGE DOMESTIQUE

-  Éviter de laisser couler l'eau
-  Utiliser les appareils de lavage à plein
-  Limiter les arrosages des jardins
-  Installer des équipements économes en eau

INDUSTRIE

- Recycler certaines eaux de nettoyage
- Mettre en place des circuits fermés

COLLECTIVITÉS

- Réduire les fuites dans les réseaux de distribution d'eau potable
- Optimiser l'arrosage des espaces verts et du nettoyage des voiries
- Connaître les volumes d'eau consommés pour éviter de surconsommer ou gaspiller
- Distribuer des kits hydro-économes dans les foyers

AGRICULTURE

- Mettre en place des tours d'eau pour l'irrigation
- Utiliser un matériel d'irrigation hydro-économe
- Réduire l'irrigation selon les horaires définis dans les mesures de limitation des prélèvements

